



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
21 avril 2011  
Français  
Original : anglais

**Session annuelle de 2011**

6-17 juin 2011, New York

Point 15 de l'ordre du jour provisoire

**FNUAP – Programmes de pays et questions connexes**

**Fonds des Nations Unies pour la population**

**Projet de descriptif de programme pour Sao Tomé-et-Principe**

Assistance proposée à titre indicatif :	5,65 millions de dollars dont 2,65 millions à prélever sur les ressources ordinaires et 3 millions provenant d'autres moyens de cofinancement et/ou d'autres ressources, y compris les ressources ordinaires
Durée du programme :	Cinq ans (2012-2016)
Cycle de l'assistance :	Sixième
Catégorie selon la décision 2007/42 :	A

**Assistance proposée à titre indicatif par domaine prioritaire du programme**

(en millions de dollars)

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<b>Total</b>
Santé et droits génésiques	1,20	2,0	<b>3,20</b>
Population et développement	0,60	0,6	<b>1,20</b>
Égalité des sexes	0,35	0,4	<b>0,75</b>
Coordination du programme et assistance	0,50	–	<b>0,50</b>
<b>Total</b>	<b>2,65</b>	<b>3,0</b>	<b>5,65</b>



## I. Analyse de la situation

1. Il n'y a pas de données statistiques fiables sur la pauvreté mais il ressort d'observations empiriques que la situation économique de Sao Tomé-et-Principe s'est détériorée depuis la dernière enquête sur les ménages qui remonte à 2001. Selon cette enquête, le taux de pauvreté était estimé à 53,8 % et celui d'extrême pauvreté à 15,1 %. Sans accélération de la croissance économique et sans amélioration de l'efficacité des institutions nationales, il est bien peu probable que le pays atteigne tous les objectifs du Millénaire pour le développement.

2. Toutefois, s'il poursuit les efforts déjà déployés dans ces domaines, il réalisera probablement les objectifs relatifs à l'enseignement primaire, la mortalité infantile et le VIH/sida, le paludisme et autres maladies. Sao Tomé-et-Principe pourra peut-être atteindre les objectifs concernant la santé maternelle et la viabilité de l'environnement si, avec ses partenaires, il redouble d'efforts dans ces domaines. Il est peu probable, toutefois, qu'il atteigne ceux concernant l'extrême pauvreté, l'égalité des sexes et la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement.

3. Sao Tomé-et-Principe compte environ 160 000 habitants et le taux annuel de sa croissance démographique est de l'ordre de 1,8 %. Environ 51 % de sa population est de sexe féminin et 21 % se situe dans la tranche d'âge 15-25 ans. L'espérance de vie est de 67,6 ans (65,1 pour les hommes et 70,1 pour les femmes). L'indice synthétique de fécondité, qui était de 4,9 enfants par femme en 2009, n'a pas baissé depuis 2001. Le taux d'utilisation de méthodes modernes de contraception, qui était de 30,7 % en 2009, a peu augmenté depuis 2006.

4. Le taux de mortalité infantile a diminué, passant de 45 pour 1 000 naissances vivantes en 2006 à 38 pour 1 000 naissances vivantes en 2009. Le taux de mortalité maternelle a baissé de 267 pour 100 000 naissances vivantes en 2006 à 158 pour 100 000 naissances vivantes en 2009.

5. L'expansion des services de santé génésique et de l'information a permis d'améliorer plusieurs des indicateurs de santé maternelle et infantile. Quatre-vingt-deux pour cent des accouchements ont lieu avec l'assistance d'un professionnel de la santé et le taux de soins prénatals est de 98 %. Environ 89 % des centres de santé assurent des soins maternels et infantiles et la planification familiale mais ils sont rares à offrir des soins obstétricaux d'urgence. Du fait des barrières socioculturelles, les méthodes de planification familiale sont peu utilisées. L'accès limité aux services et à l'information en matière de santé génésique, par ailleurs peu étendus, accroît la vulnérabilité des jeunes, en particulier des filles qui sont souvent victimes de grossesses précoces et non désirées.

6. Le taux de prévalence global du VIH/sida était de 1,5 % en 2009, soit 1,7 % chez les hommes et 1,3 % chez les femmes. Le nombre de nouveaux cas d'infection continue à augmenter, en particulier chez les jeunes et les femmes. Le taux d'utilisation des préservatifs est de 64 % pour les jeunes gens sexuellement actifs âgés de 15 à 24 ans et de 56 % pour les jeunes femmes du même groupe d'âge. Bien que le Gouvernement ait prévu une ligne budgétaire pour les produits de santé génésique, le montant total alloué au secteur de la santé ne représente que 11 % environ du budget total.

7. Quelques progrès ont été enregistrés en ce qui concerne la réduction des disparités entre les sexes. Sur les 55 membres du Parlement, le nombre de femmes est passé de quatre en 2005 à 10 en 2009. Le taux d'alphabétisation des femmes et des hommes de 15 à 49 ans est respectivement de 85 % et 93,8 %. Bien que le Gouvernement ait adopté une loi contre la violence dans les foyers, la violence sexiste continue à poser problème du fait des capacités limitées en matière de prévention et de soins. Selon l'enquête démographique et sanitaire de 2009, 34 % des femmes ont été victimes d'actes de violence psychique, physique ou sexuelle de leurs époux.

## II. Résultats de la coopération passée et enseignements tirés

8. Dans le domaine de la santé et des droits génésiques, le programme de pays précédent a permis a) d'améliorer les services de santé génésique et les centres d'information et de conseil, b) de renforcer les capacités parmi les fournisseurs de services dans les domaines des gestes élémentaires de survie, de la gestion de programmes, de la planification familiale, de la santé génésique et de l'hygiène sexuelle des adolescents et des talents de communication, c) de soutenir l'élaboration de normes en vue d'améliorer la qualité des services, d) de renforcer la capacité des pouvoirs publics de garantir la sécurité des produits de santé génésique, e) d'intégrer des services d'information et de dépistage dans la plupart des centres dispensant des services de santé génésique, et f) d'appuyer des activités de communication, notamment éducation par les pairs et activités extrascolaires, afin de promouvoir un comportement de santé génésique responsable dans tous les groupes de la population.

9. S'agissant du volet population et développement, le programme précédent a renforcé la capacité et l'engagement des pouvoirs publics d'atteindre les objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement. Le programme a apporté un appui à la première enquête démographique et sanitaire menée en 2008-2009 de même qu'à la préparation et la planification du recensement 2011. Il a également soutenu a) l'élaboration du plan national de statistiques 2009-2018, b) la création et le lancement d'une base de données des indicateurs socioéconomiques, c) la réalisation d'activités de sensibilisation afin de créer un environnement propice à l'intégration des questions relatives à la population, à la santé génésique et à l'égalité des sexes, d) la création d'une unité responsable des questions de population et de développement au sein du Ministère du plan et du développement, et e) la formulation de la première politique en matière de population.

10. S'agissant de l'égalité des sexes, le programme a) a permis d'augmenter le nombre des institutions et des parlementaires ayant la capacité de promouvoir cette égalité, b) a apporté un appui à des sessions de formation sur cette question, et c) a fourni une assistance technique pour l'exécution de la première stratégie nationale sur l'égalité des sexes et le développement des compétences de l'institut national afin de lui permettre de coordonner et orienter les activités d'autres secteurs dans ce domaine.

11. Comme cela ressort de l'exécution du programme précédent, il faut aborder les questions de santé génésique dans une optique multisectorielle et faire fond sur la communication pour susciter une modification des comportements et repositionner la planification familiale dans le programme national de développement. Ces

activités doivent s'inscrire dans une dimension sexospécifique pour tenir compte des droits et des besoins des femmes. L'expérience nous enseigne qu'il faut permettre au pays de s'appropriier le programme en y associant activement les institutions nationales, notamment les organisations de la société civile, et en renforçant les éléments suivis et évaluation.

### **III. Programme proposé**

12. Le programme proposé prend en compte les constatations faites dans l'analyse de pays et les priorités fixées dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), ainsi que les conclusions qui se dégagent des évaluations et des examens annuels du programme précédent. Le programme est aligné sur la stratégie nationale de réduction de la pauvreté pour 2003-2015, les objectifs du Millénaire pour le développement, le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et le plan stratégique du FNUAP pour 2008-2011.

13. L'objectif du programme du FNUAP est de contribuer aux résultats suivants du PNUAD : a) d'ici à 2016, les populations les plus vulnérables utiliseront davantage les services sociaux de base décentralisés et participeront à leur gestion, et b) d'ici à 2016, les institutions nationales à l'échelon central et local appliqueront plus largement les règles et principes de bonne gouvernance des affaires publiques afin de renforcer la règle de droit et le respect des droits de l'homme.

14. Le programme proposé comporte trois volets : santé et droits génésiques, population et développement et égalité des sexes. Chacun des volets contient des aspects interdépendants, comme l'analyse des disparités liées au sexe et l'approche fondée sur les droits de l'homme.

#### **Volet santé et droits génésiques**

15. Le résultat visé par le volet santé et droits génésiques est d'accroître l'utilisation des services de santé génésique de qualité par les hommes et les femmes, en particulier les jeunes qui sont le plus en situation de risque.

16. *Produit 1 : capacité améliorée des institutions nationales de fournir des services intégrés de santé génésique et sexuelle de qualité dont la planification familiale, les services de prévention du VIH et des services de santé maternelle.* Il sera possible d'obtenir ce produit a) en renforçant les capacités nationales d'élaboration et d'application de politiques, directives, normes et protocoles, b) en renforçant le système de santé afin de fournir des services et des informations en matière de santé génésique, y compris aux adolescents et aux jeunes, c) en renforçant les compétences des professionnels de la santé, notamment en matière de planification familiale et de soins obstétricaux d'urgence, et d) en renforçant la capacité des principaux ministères et de la société civile à mener des initiatives de sensibilisation afin de renforcer le système de santé, les ressources humaines et l'exécution de politiques et protocoles, dont la planification familiale, la sécurité des produits de santé génésique et les soins obstétricaux d'urgence.

17. *Produit 2 : capacité améliorée des institutions nationales, y compris le Gouvernement et les organisations de la société civile, de déployer des efforts de communication sur les changements de comportement en matière de santé*

*génésique, prévention du VIH et égalité des sexes.* Il sera possible d'atteindre cet objectif a) en renforçant la capacité des institutions d'assurer des services d'information de qualité et de promouvoir des activités de communication pour susciter des comportements responsables en matière de procréation parmi tous les groupes de la population, et b) en renforçant la capacité de planifier, gérer et coordonner une stratégie de communication multisectorielle visant à modifier les comportements, notamment par le biais de l'éducation par les pairs et d'activités extrascolaires.

### **Volet population et développement**

18. Le résultat escompté est de mieux intégrer les liens entre population et développement dans les politiques, plans, programmes et budgets nationaux et sectoriels.

19. *Produit 1 : capacité améliorée des institutions nationales de produire, analyser et gérer des données sociodémographiques, ventilées par âge et par sexe, aux fins de la prise de décisions et de la planification du développement.* Le programme a) fournira un appui institutionnel et technique aux systèmes nationaux de statistique pour la production, le traitement et la diffusion de données, notamment celles du recensement 2011 de la population et de l'habitation, b) apportera un appui aux opérations de recherche et aux études démographiques et socioculturelles, en particulier la seconde enquête démographique et sanitaire prévue en 2014, et c) renforcera les bases de données existantes sur la population pour faciliter l'exécution, le suivi et l'évaluation des programmes à l'échelle nationale.

20. *Produit 2 : capacités renforcées des institutions nationales et des experts, y compris les organisations de la société civile, afin d'intégrer les questions de population dans les politiques, stratégies, plans et budgets.* Le programme apportera un appui a) au renforcement de la capacité des membres du personnel des principaux ministères et des organisations de la société civile d'intégrer les questions de population, de santé génésique et d'égalité des sexes dans la planification du développement, b) au renforcement de la capacité des institutions nationales de mener des activités de sensibilisation pour promouvoir l'utilisation de données sur la population et la recherche sur les liens existants entre le développement et la dynamique des populations, l'égalité des sexes et la santé génésique, notamment le VIH/sida, c) au renforcement de partenariats en vue d'intégrer les questions de population dans les programmes, politiques et activités, et d) à la formulation et à l'examen des politiques, stratégies et cadres, notamment en révisant et actualisant la politique actuelle concernant la population.

### **Volet égalité des sexes**

21. Le résultat escompté est d'améliorer les cadres institutionnels et sociaux afin de promouvoir les droits des femmes et des filles, ainsi que la parité entre les sexes.

22. *Produit 1 : capacité technique renforcée des institutions nationales et locales, y compris les organisations de la société civile, pour analyser les questions d'égalité des sexes et les intégrer dans les politiques, plans et budgets.* Il sera possible d'obtenir ce produit a) en renforçant la capacité des institutions d'élaborer, exécuter et examiner les stratégies et plans relatifs à l'égalité des sexes, notamment en révisant la stratégie nationale actuelle en la matière, b) en renforçant la capacité

des membres du personnel des principaux ministères et des organisations de la société civile d'intégrer les questions relatives à l'égalité des sexes dans le processus de planification du développement, de même que dans les politiques, stratégies, plans et budgets, c) en renforçant les partenariats et les réseaux avec les jeunes, les médias, les femmes ministres et parlementaires, les personnalités influentes, les associations professionnelles et les organisations de la société civile, et d) en renforçant la capacité des institutions de mener des activités de sensibilisation sur les questions d'égalité des sexes.

23. *Produit 2 : capacité renforcée des institutions nationales, y compris les organisations de la société civile, de prévenir et traiter les problèmes de violence sexiste.* Ce produit sera obtenu a) en renforçant la capacité des institutions d'élaborer et mettre en œuvre des stratégies de lutte contre la violence sexiste et b) en renforçant la capacité des institutions de mener des activités de sensibilisation à ces actes de violence.

#### **IV. Gestion, suivi et évaluation du programme**

24. Le FNUAP harmonisera la gestion, le suivi et l'évaluation du programme de pays avec le plan de suivi et le mécanisme de coordination du PNUAD et avec la stratégie nationale de réduction de la pauvreté. Les organisations partenaires des Nations Unies mèneront en priorité des programmes conjoints pour améliorer le suivi des objectifs de la stratégie de réduction de la pauvreté, le Programme d'action de la CIPD, ainsi que les objectifs du Millénaire pour le développement.

25. Le Ministère du plan et du développement sera responsable de la coordination globale du programme et du volet population et développement. Le Ministère de la santé et des affaires sociales coordonnera l'exécution des volets santé génésique et égalité des sexes. Les partenaires d'exécution sont notamment les différents ministères et les ONG nationales.

26. Le programme établira des mécanismes de planification, de suivi et d'évaluation systématiques dans le cadre de la gestion axée sur les résultats. Le FNUAP et le Gouvernement garantiront a) le respect de la méthode de gestion axée sur les résultats, b) l'obligation redditionnelle, et c) la sécurité du personnel et de la propriété.

27. Le bureau de pays du FNUAP à Sao Tomé-et-Principe comprend un directeur de pays non résident, basé en Angola, un représentant assistant, un associé financier et administratif et un assistant financier et administratif. Les fonds alloués au programme doivent permettre de recruter trois analystes nationaux de programme et un chauffeur, conformément à la configuration approuvée pour le bureau. Le FNUAP peut également recruter des experts et des consultants nationaux pour renforcer l'exécution du programme. Le bureau de pays demandera l'assistance technique du bureau sous-régional du FNUAP à Dakar (Sénégal), du bureau régional à Johannesburg (Afrique du Sud) et d'autres unités de l'organisation.

## Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour Sao Tomé-et-Principe

**Priorité nationale** : Priorité stratégique du document stratégique de réduction de la pauvreté : développement des ressources humaines et de l'accès aux services sociaux de base

**Résultat visé par le PNUAD** : D'ici à 2016, plus large utilisation de services sociaux de base décentralisés par les populations les plus vulnérables qui participent à leur administration

Volet du programme	Résultats du programme de pays, indicateurs, points de référence et cibles	Produits du programme de pays, indicateurs, points de référence et cibles	Partenaires	Montant indicatif des ressources par volet du programme
Santé et droits génésiques	<p><b>Résultat</b> : Plus large utilisation de services de santé génésique de qualité par les hommes et les femmes, en particulier les jeunes qui sont le plus en situation de risque</p> <p><b>Indicateurs de résultat</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Taux de mortalité maternelle</li> </ul> <p>Point de référence : 158 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes; cible : 67 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Taux d'utilisation de méthodes de contraception</li> </ul> <p>Point de référence : 30,7 %; cible : 45 %</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Pourcentage de naissances assistées par du personnel de santé qualifié</li> </ul> <p>Point de référence : 81,7 %; cible : 95 %</p>	<p><b>Produit 1</b> : Capacité améliorée des institutions nationales d'assurer des services intégrés de santé sexuelle et génésique, notamment en matière de planification familiale, de prévention du VIH et de soins maternels</p> <p><b>Indicateurs de produit</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Pourcentage de centres de santé offrant au moins trois méthodes modernes de contraception. Point de référence : 87 %; cible : 95 %</li> <li>Nombre de services opérationnels de soins obstétriques d'urgence et de soins néonataux. Point de référence : 5; cible : 7</li> <li>Pourcentage de femmes enceintes séropositives bénéficiant d'un traitement aux antirétroviraux afin de réduire le risque de transmission de la mère à l'enfant. Point de référence : 70 %; cible : 90 %</li> </ul> <p><b>Produit 2</b> : Capacité améliorée des institutions nationales, y compris le Gouvernement et les organisations de la société civile, de mener des activités de communication en vue de modifier les comportements dans les domaines de la santé génésique, de la prévention du VIH et de l'égalité des sexes</p> <p><b>Indicateurs de résultat</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Pourcentage d'écoles donnant des informations sur la santé génésique et la prévention du VIH dans le cadre de leurs programmes d'études</li> </ul> <p>Point de référence (établissements publics) : 39 %; cible : 100 %;</p> <p>Point de référence (établissements privés) : 33 %; cible : 67 %</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Pourcentage d'hommes, de femmes et de jeunes qui savent précisément comment éviter la transmission du VIH dans les relations sexuelles</li> </ul> <p>Point de référence : 70,2 % (hommes), 68 % (femmes); cible : 80 % (hommes), 75 % (femmes)</p>	<p>Ministères de l'éducation, de la santé, de la jeunesse et des médias</p> <p>Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)</p> <p>Agence des États-Unis pour le développement international (USAID)</p> <p>Banque mondiale; Programme alimentaire mondial</p> <p>Organisation mondiale de la Santé</p>	<p>3,2 millions (dont 1,2 million à prélever sur les ressources ordinaires et 2,0 millions provenant d'autres ressources)</p>

Volet du programme	Résultats du programme de pays, indicateurs, points de référence et cibles	Produits du programme de pays, indicateurs, points de référence et cibles	Partenaires	Montant indicatif des ressources par volet du programme
		Point de référence : 64,6 % (garçons), 65,4 % (filles); cible : 80 % (garçons), 80 % (filles)		
<b>Priorité nationale</b> : Priorité stratégique du document stratégique de réduction de la pauvreté : a) réforme des institutions publiques, renforcement des capacités nationales et promotion d'une politique de bonne gouvernance; b) mécanismes de suivi, d'évaluation et d'actualisation des stratégies sectorielles et de réduction de la pauvreté				
<b>Résultat visé par le PNUAD</b> : D'ici à 2016, meilleure application des règles et principes de bonne gouvernance des affaires publiques par les institutions nationales à l'échelon central et local afin de renforcer la règle de droit et le respect des droits de l'homme				
Population et développement	<p><i>Résultat</i> : Meilleure intégration des liens entre population et développement dans les politiques, plans, programmes et budgets du pays</p> <p><i>Indicateurs de résultat</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de budgets relatifs aux politiques, plans et programmes nationaux et sectoriels intégrant les problèmes relatifs à la population réexaminés ou élaborés</li> </ul> <p>Point de référence : 2; cible : 7</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage du budget national alloué aux programmes de santé</li> </ul> <p>Point de référence : 11 %; cible : 17 %</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage du budget alloué à des programmes d'éducation</li> </ul> <p>Point de référence : 10 %; cible : 17 %</p>	<p><i>Produit 1</i> : Capacité améliorée des institutions nationales en matière de production, analyse et gestion des données sociodémographiques, ventilées par âge et par sexe, aux fins de la prise de décision et de la planification du développement</p> <p><i>Indicateur de produit</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'institutions dont le personnel compte au moins deux membres compétents en analyse de données</li> </ul> <p>Point de référence : 1; cible : 8</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'enquêtes, études et bases de données socioéconomiques, y compris données démographiques, disponibles. Point de référence (enquêtes : 4; cible : 10</li> </ul> <p>Point de référence (études) : 1; cible : 6</p> <p>Point de référence (bases de données) : 1; cible : 2</p> <p><i>Produit 2</i> : Capacité améliorée des institutions nationales et des experts, y compris celles des organisations de la société civile, d'intégrer les questions de population dans les politiques, stratégies, plans et budgets</p> <p><i>Indicateurs de produit</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de membres du personnel des principaux ministères et organisations de la société civile capables d'intégrer les variables relatives à la population dans le processus de planification du développement, impliqués dans l'examen et la conception des stratégies de développement</li> </ul>	<p>Ministère du plan et du développement</p> <p>Institut national de statistiques</p> <p>PNUD, UNICEF</p> <p>USAID</p> <p>Banque mondiale</p>	<p>1,2 million (dont 0,6 million à prélever sur les ressources ordinaires et 0,6 million provenant d'autres ressources)</p>

Volet du programme	Résultats du programme de pays, indicateurs, points de référence et cibles	Produits du programme de pays, indicateurs, points de référence et cibles	Partenaires	Montant indicatif des ressources par volet du programme
		Point de référence (ministères) : 5; cible : 15 Point de référence (organisations de la société civile) : 0; cible : 28 <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de dirigeants sociaux et politiques touchés par les activités de sensibilisation menées à l'appui de l'intégration des variables relatives à la population</li> </ul> Point de référence : 20; cible : 100		
<b>Priorité nationale</b> : Priorité stratégique du document stratégique de réduction de la pauvreté : a) réforme des institutions publiques, renforcement des capacités nationales et promotion d'une politique de bonne gouvernance; b) mécanismes de suivi, d'évaluation et d'actualisation des stratégies sectorielles et de réduction de la pauvreté				
<b>Résultat visé par le PNUAD</b> : D'ici à 2016, meilleure application des règles et principes de bonne gouvernance des affaires publiques par les institutions nationales à l'échelon central et local afin de renforcer la règle de droit et le respect des droits de l'homme				
Égalité des sexes	<i>Résultat</i> : Amélioration des mécanismes et des capacités sociales et institutionnelles pour promouvoir les droits des femmes et des filles et l'égalité des sexes  <i>Indicateurs de résultat</i> : <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de mécanismes nationaux et sectoriels mis en place pour planifier et mettre en œuvre la stratégie relative à l'égalité des sexes et assurer le suivi de son application</li> </ul> Point de référence : 2; cible : 4  <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de plans sectoriels intégrant les questions d'égalité des sexes</li> </ul> Point de référence : 1; cible : 4  <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de partenariats conclus avec la société civile</li> </ul> Point de référence : 13; cible : 15	<i>Produit 1</i> : Renforcement des capacités techniques des institutions nationales et locales, y compris celles des organisations de la société civile, pour analyser les questions concernant l'égalité des sexes et les intégrer dans les politiques, plans et budgets  <i>Indicateurs de produit</i> : <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'institutions publiques capables d'intégrer les questions d'égalité des sexes et de promouvoir l'amélioration de la condition des femmes et des filles</li> </ul> Point de référence : 3; cible : 9  <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de politiques portant sur l'intégration de l'égalité des sexes et d'outils et méthodologies d'analyse mis au point ou réexaminés</li> </ul> Point de référence : 0; cible : 7  <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'organisations de la société civile capables d'intégrer les questions d'égalité des sexes et de promouvoir l'amélioration de la condition des femmes et des filles</li> </ul> Point de référence : 0; cible : 5  <i>Produit 2</i> : Renforcement des capacités des institutions nationales, y compris celles des organisations de la société civile, pour prévenir la violence sexiste et y faire face  <i>Indicateurs de produit</i> : <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de mécanismes mis en place pour prévenir la violence sexiste</li> </ul> Point de référence : 2; cible : 5	Ministère de la santé et des affaires sociales  Ministère de la justice  Ministère du plan et du développement  PNUD, UNICEF  Organisations communautaires et confessionnelles  Organisations non gouvernementales; réseaux de femmes	0,75 million (dont 0,35 million à prélever sur les ressources ordinaires et 0,4 million provenant d'autres ressources)

<i>Volet du programme</i>	<i>Résultats du programme de pays, indicateurs, points de référence et cibles</i>	<i>Produits du programme de pays, indicateurs, points de référence et cibles</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par volet du programme</i>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'institutions capables d'intégrer les questions d'égalité des sexes et de promouvoir l'amélioration de la condition des femmes et des filles</li> </ul> Point de référence : 2; cible : 5		Total pour la coordination du programme et l'assistance : 0,5 million à prélever sur les ressources ordinaires